

HÉBERGEMENTS ALTERNATIFS ACCUEIL FAMILIAL

Si le maintien à domicile n'est plus possible et que l'hébergement en établissement n'est ni souhaité ni nécessaire, une solution alternative existe : l'accueil auprès d'accueillants familiaux agréés par le Département de Seine-et-Marne.

Qu'est-ce que l'accueil familial ?

L'accueil familial est une solution d'hébergement pour les personnes âgées ou les personnes handicapées qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre chez elles, momentanément ou définitivement. L'accueil familial constitue une alternative à l'hébergement en établissement.

Cette option offre la possibilité d'être accueilli, à titre payant, dans une famille, agréée par le Président du Département, à titre temporaire ou permanent.

Différents types d'hébergement

L'accueil familial se caractérise par sa souplesse. Il peut être :

- temporaire (après une hospitalisation, en cas d'absence des proches...),
- permanent,
- à temps partiel (par exemple durant la journée...),
- à temps complet, c'est-à-dire la journée et la nuit (24h/24), séquentiel : par exemple tous les week-ends.

Modalités d'accueil

Les modalités d'accueil (rémunération, congé, hébergement, préparation des repas, entretien du linge, participation à la vie familiale, services, etc.) pour une personne âgée ou pour un couple de personnes âgées sont co-définies par les accueillis et les accueillants dans un « contrat » signé par les deux parties.

Le logement de l'accueillant doit répondre à différentes normes pour assurer le bien-être et la sécurité de la ou des personnes accueillies (une chambre individuelle, etc.).

Attention : la personne accueillie ne doit pas avoir de liens familiaux avec l'accueillant (jusqu'au 4^e degré).

Quelles aides ?

Les personnes accueillies peuvent bénéficier :

- de l'APA à domicile (allocation personnalisée d'autonomie),
- des aides au logement,
- de l'ASH (l'aide sociale à l'hébergement).



Les personnes ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer la rémunération de l'accueillant peuvent, sous conditions, bénéficier de l'aide sociale départementale.

Plus de détails dans :

- le [livret d'accueil familial](http://seine-et-marne.fr/content/download/82739/724787/version/1/file/2017-05-Livretd%27accueilfamilial.pdf) (<http://seine-et-marne.fr/content/download/82739/724787/version/1/file/2017-05-Livretd%27accueilfamilial.pdf>) édité par le Département (mai 2017),

- le règlement d'accueil familial (février 2020)

- se renseigner auprès des MDS.

TÉLÉCHARGER



Livret d'accueil familial 2017 PDF - 2.99 Mo (/sites/default/files/media/downloads/2017-05-livretdaccueilfamilial.pdf)



Direction de l'autonomie

 Email